



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Ou de stationnement

(Occupation du domaine public- Code de la Voirie Routière, art.L113-2)

Demande à présenter 15 jours avant la date souhaitée d'occupation

AUTORISATION

Direction du Centre Technique
Municipal

accordée

refusée (motif) :

.....
.....
.....
.....

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révoquée au pétitionnaire à son usage exclusif. Elle ne peut être transmise ou cédée sous quelque forme que ce soit.

L'occupation du domaine public est accordée pour le seul usage prévu dans la demande

Les droits des tiers demeurent expressément réservés

Les eaux résiduelles liées à l'activité du pétitionnaire seront récupérées et décantées avant rejet dans le réseau public.

Les abords du chantier seront tenus en parfait état de propreté, aucun obstacle ne doit gêner l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux existants.

Avant tout commencement de travaux le pétitionnaire devra faire établir avec les services municipaux un état des lieux des ouvrages publics et prendre les dispositions de protection nécessaire. En l'absence d'état des lieux, ces ouvrages sont réputés intacts et en bon état. Un recellement sera effectué à la fin de l'occupation, et toute dégradation imputée au pétitionnaire.

La présente autorisation devra être affichée sur le site d'occupation.

À Tignes, le
Direction du Centre technique Municipal

Signature et cachet

Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : fax/e-mail :

Nom du responsable de l'occupation : tél :

Nature de l'occupation travaux sans travaux

Localisation

Adresse de l'installation :

.....

Référence cadastrale :

Date d'occupation : du au

Joindre OBLIGATOIREMENT un plan 1/500°

Nature de l'occupation du domaine public 1ere demande renouvellement

échafaudage sur pied en console roulant

benne à gravats goulottes d'évacuation gravats

bétonnière bungalow (nb :) engins chantier

dépôt matériaux dépôt de matériel clôture mobile

installation d'une grue (*dépôt dossier spécifique : plan d'implantation, type, dim.flèche, emprise au Sol, certificat conformité, accord de survol, éventuel certificat stabilité des sols*)

autre (précisez) :

Nécessité d'une réglementation de la circulation

réduction de chaussée limitation stationnement

alternat circulation par feux tricolores manuel

déviation autre :

Aux abords du chantier, la signalisation routière temporaire réglementaire sera installée aux frais et sous la responsabilité du pétitionnaire. Elle sera constamment maintenue en bon ordre pendant toute la durée spécifiée dans l'arrêté de circulation notifié.

Cette demande d'autorisation de voirie n'est pas une autorisation de travaux et ne dispense pas le pétitionnaire de ses obligations de DR et DICT auprès des concessionnaires de réseaux

Je soussigné, au nom du bénéficiaire, m'engage à acquitter les frais et taxes éventuelles liées à l'occupation du domaine public

à

le

Signature et cachet du demandeur